

CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le quatorze septembre deux mille vingt, les membres du Conseil Municipal sont convoqués en séance ordinaire pour le vingt et un septembre deux mille vingt à vingt heure trente.

Le Maire,
Michel LOUBET

Ordre du jour :

- Section de commune à Raysseguier : Validation de la consultation et vente
- Section de commune à Bresquières : Validation de la consultation et vente
- Décision modificative 1 : dotation aux amortissements pour la subvention versée à la commune de Peyregoux concernant la réhabilitation du cimetière
- Décision modificative 2 : écriture de la caution du logement
- Exonération de la taxe foncière sur le non-bâti pour les parcelles exploitées selon le mode de production biologique
- Dénomination de la voie mitoyenne avec la commune de Peyregoux
- Demande de subvention au département pour la création du chemin piétonnier
- Questions diverses

**Séance du Conseil Municipal
Du 21 septembre 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt et un septembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en séance ordinaire le quatorze septembre deux mille vingt, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Michel LOUBET, Maire.

Etaient présents : M. Combes Pascal, Mme Crapoulet Marie, M. Dehaye Stéphane, Mme Durand Sylvie, Mme Gimenez Jennifer, M. Loubet Michel, M. Cormary Christophe, M. Dovigo Gérard, Mme Maillé Avizou Marlène, M Raimbault Thierry, M. Raynaud Christian

Était absent : excusés

Secrétaire de séance : Mme Crapoulet Marie

D2020-35 Section de Commune à Raysseguier – Validation de la consultation et vente

Suite à la demande d'acquisition par Monsieur Farenc Sébastien de la parcelle cadastrée B76 d'une superficie de 194 m² et à la délibération du 20 juillet 2020 autorisant Monsieur le Maire à lancer la procédure de vente de cette parcelle constituant la section de commune de Raysseguier, une consultation des électeurs de la section de Raysseguier a eu lieu le samedi 12 septembre 2020 de 9h30 à 11h30 dans les locaux de la mairie.

Le résultat du vote est le suivant :

- Nombre d'électeurs inscrits de la section : 9
- Nombre de votants : 9

COMMUNE DE MONTFA

.../... Séance du Conseil Municipal du 21 septembre 2020(suite).....

- Nul : 0
- Suffrages exprimés : 9 dont : 9 OUI et 0 NON.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Valide le résultat de cette consultation
- Autorise la vente de la parcelle B76 à Monsieur Farenc Sébastien pour un montant de 0,50 € le m², les frais seront à la charge de l'acquéreur
- Demande à Monsieur le Préfet de se prononcer sur cette décision.

D2020-36 Section de Commune à Bresquières – Validation de la consultation et vente

Suite à la demande d'acquisition par Monsieur Carayon Jean-Marc de la parcelle cadastrée B443 d'une superficie de 2960 m² et à la délibération du 20 juillet 2020 autorisant Monsieur le Maire à lancer la procédure de vente de cette parcelle constituant la section de commune de Bresquières, une consultation des électeurs de la section de Bresquières a eu lieu le samedi 12 septembre 2020 de 9h30 à 11h30 dans les locaux de la mairie.

Le résultat du vote est le suivant :

- Nombre d'électeurs inscrits de la section : 4
- Nombre de votants : 4
- Nul : 0
- Suffrages exprimés : dont : 4 OUI et 0 NON.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Valide le résultat de cette consultation
- Autorise la vente de la parcelle B443 à Monsieur Carayon Jean-Marc pour un montant de 0,50 € le m², les frais seront à la charge de l'acquéreur
- Demande à Monsieur le Préfet de se prononcer sur cette décision.

D2020-37 Décision modificative n°1 modifié par la délibération D2020-42

Vu le code des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1, L.2313-1 et suivants ;
Vu la délibération n°22 du 15 juin 2020 relatif au vote du budget commune pour l'exercice 2020 ;
Vu le budget primitif commune 2020 ;

Considérant la subvention versée à la commune de Peyregoux pour la réhabilitation du cimetière ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte la décision modificative N°1 au Budget Primitif pour l'exercice 2020 telle que détaillée comme suit :

COMMUNE DE MONTFA

.../... Séance du Conseil Municipal du 21 septembre 2020(suite).....

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 681 : Dot. Amo – Charges fonct°		117,00 €
TOTAL D 042		117,00 €
R 280412 : Bâtiments et installations		117,00 €
TOTAL R 040 Opération d'ordre		117,00 €

D2020-38 Décision modificative n°2

Vu le code des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1, L.2313-1 et suivants ;
Vu la délibération n°22 du 15 juin 2020 relatif au vote du budget commune pour l'exercice 2020 ;
Vu le budget primitif commune 2020 ;

Considérant que pour la gestion du logement locatif au-dessus de l'école il convient de prévoir au budget primitif le montant de la caution qui a été versé ;

ADOpte la décision modificative N°2 au Budget Primitif pour l'exercice 2020 telle que détaillée comme suit :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 165 : Dépôts et caution reçus		760,00 €
TOTAL D 16		760,00 €
R 165 : Dépôts et caution reçus		760,00 €
TOTAL R 16		760,00 €

D2020-39 Taxe foncière sur le non-bâti (TFNB) pour les parcelles exploitées selon le mode de production biologique

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les communes peuvent exonérer, pour une durée de 5 ans, la taxe sur le foncier non-bâti les terrains agricoles exploités en mode biologique. Il explique, que cette exonération ne concerne que la part de la taxe revenant à la collectivité.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité :

- De ne pas appliquer l'exonération de la taxe foncière sur le non-bâti pour les parcelles exploitées selon de mode de production biologique.

D2020-40 Dénomination de la voie mitoyenne avec la commune de Peyregoux

Dans le cadre de la mise en place du plan d'adressage de la commune de Peyregoux, celle-ci a délibérée afin de dénommer la voie mitoyenne « Route du Moulin Haut », monsieur le maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, de se prononcer favorablement pour cette dénomination de cette voie mitoyenne 'Route du Moulin Haut ».

COMMUNE DE MONTFA

.../... Séance du Conseil Municipal du 21 septembre 2020(suite).....

D2020-41 Demande de subvention pour la création du chemin piétonnier

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que les travaux de création du chemin piétonnier à Montfa sont éligibles à l'attribution des produits d'amende de police et propose le plan de financement suivant :

Travaux :	34 603,97 €
Amende de police 30 % :	10 381,19 €
Autofinancement :	24 222,78 €

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité :

- Solliciter la subvention au titre des amendes de police auprès du Département pour l'ensemble du projet, avec le nouveau plan de financement
- Donne tout pouvoir à M. le Maire pour la réalisation de ces travaux dans les meilleurs délais.

D2020-42 Décision modificative n°1 – Budget principal

Annule et remplace la délibération 2020-37 suite à une erreur matérielle

Vu le code des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1, L.2313-1 et suivants ;
Vu la délibération n°22 du 15 juin 2020 relatif au vote du budget principal pour l'exercice 2020 ;
Vu le budget primitif principal 2020 ;

Considérant la subvention versée à la commune de Peyregoux pour la réhabilitation du cimetière ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
ADOpte la décision modificative N°1 au Budget Primitif pour l'exercice 2020 telle que détaillée comme suit :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Fonctionnement		
Dép. 681		117,00 €
Dép. 023	117,00 €	
Investissement		
Rec. 280412		117,00 €
Rec. 021	117,00 €	

2020_... Questions diverses

- La baisse de l'effectif du RPI est très inquiétante, Monsieur le Maire est en attente de la prochaine réunion d'école pour évoquer le sujet avec la Directrice de l'école de Montfa.
- Les containers OM sont sales, un dispositif de nettoyage va être mis en place par la communauté de commune.
- Madame Crapoulet fait lecture de la lettre aux nouveaux habitants, celle-ci sera envoyée dès que nous aurons connaissance d'emménagement dans la commune.
- L'éclairage des Fournials présente des difficultés de fonctionnement. La pendule nécessite d'être changé, nous attendons le devis.